

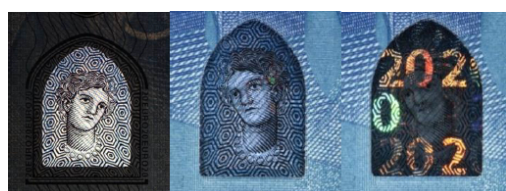
Bientôt un nouveau billet de 20 euros...

Un nouveau billet de 20 euros sera mis en circulation le 25 novembre 2015.

La Banque Centrale Européenne a récemment dévoilé le visuel du prochain billet de 20 euros qui entrera en circulation le 25 novembre prochain. Ce délai de 9 mois entre la présentation du billet et sa mise en circulation permet aux professionnels manipulant régulièrement ces billets de disposer d'une période suffisante pour se préparer à l'introduction de la nouvelle coupure.

Le nouveau billet de 20 euros est le troisième de la série « Europe » qui remplace progressivement la première série des billets en euros introduite en 2002. Les billets de 5 et 10 euros de la série « Europe » ont été mis en circulation respectivement en mai 2013 et en septembre 2014. Le billet de 20 euros est l'une des valeurs les plus largement utilisées au sein de la gamme des billets en euros.

Cette nouvelle coupure représente une avancée dans la technologie des billets de banque car elle comporte un signe de sécurité innovant : il s'agit d'une fenêtre portrait intégrée dans l'hologramme, faisant apparaître en transparence le portrait de la princesse Europe (personnage de la mythologie grecque). À l'instar des nouveaux billets de 5 et 10 euros, la nouvelle coupure de 20 euros comprend également un nombre émeraude, et tous les signes de sécurité propres à la série Europe.



Pour en savoir plus :

- <http://www.nouveauevisageeuro.eu/>
- [La lettre du fiduciaire n°7 de la Banque de France \(février 2015\)](#)
- [Dossier de presse de la BCE sur la présentation du nouveau billet de 20 €](#)

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Établissement public national, il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr.

Contact presse : COMMUNICATION@iedom-ieom.fr ou par tél.au 01 53 44 85 49